



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2014

Date de convocation : 15 octobre 2014

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, BUBENDORFF Jean-Luc, DEVEY Annie, LEHR Claude, CAPOZIO Marie, D'AMICO Lucette, FONT Christine, GEORGES Mathilde, GOETTELMANN Sylvie, GUTHLIN Daniel, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : Néant.

Pouvoir : Néant.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative du budget
2. Délibération marché création fossé
3. Convention gré à gré
4. Affectation produit chasse
5. Mise en œuvre carport rue des Vignobles
6. Bons cadeau enfants – de 14 ans
7. Lettre de Madame KUZIO
8. Réforme territoriale
9. Rapport des commissions

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU DU 26 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 septembre 2014.

POINT 01 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 02/2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une modification budgétaire suivante :

- Article 2128 : -220 000 €
- Article 2313 : +290 000 €
- Article 1022 : + 70 000 €
- Article 6611 : + 2 200 €
- Article 61523 : - 2 200 €

Cette modification faite suite à la demande du trésorier de Mulhouse et est nécessaire puisque les dépenses relatives à la création du fossé seront affectées au compte 2313 et non 2128 comme initialement prévu et également pour permettre le paiement du solde de l'aménagement de la salle des fêtes.

POINT 02 : ATTRIBUTION MARCHÉ CREATION FOSSE EN AVAL DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du 01/09 autorisant le Maire à signer le marché de création d'un fossé en aval du village a été rejetée par les services de l'Etat et devra donc être reformulée. En effet, il a été précisé dans cette délibération que le Conseil Municipal autorisait le maire à signer les éventuels avenants, or « l'autorisation de signer un marché donnée à l'issue de la procédure de passation de ce marché ne saurait habilitier d'une manière générale le maire à conclure les avenants susceptibles d'intervenir en cours d'exécution du marché » avenants devant obligatoirement être présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et décide donc de retirer la délibération du 01/09 – Point 02 ;

Décide de reprendre la délibération dans les termes suivants :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 13/07/2014 dans le journal L'Alsace et mise en ligne sur le site internet de l'Association des Maires du Haut-Rhin le 09/07/2014 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Décide, à l'unanimité, de valider l'ensemble des candidatures ;

Décide à l'unanimité de déclarer l'ensemble des offres régulières ;

Décide à l'unanimité d'attribuer le marché tel que décrit ci-dessous :

Intitulé	Attributaire	Montant HT
Création fossé en aval du village	SMTP MADER	220 418,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le marché sus visé et autorise le Maire à signer le dit marché et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

POINT 03 : LOCATION DE LA CHASSE : CONVENTION DE GRE A GRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré Monsieur BRONDANI, locataire actuel de la chasse communale qui a fait part de son souhait de renouveler le bail de la chasse communale pour un montant de 5000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de la commission et après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer une convention de gré à gré avec Monsieur BRONDANI pour un montant de 5000 € par an sur une durée de 9 ans.

POINT 04 : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le bail de la chasse pour une durée de 9 ans à compter de 2015. Le Conseil Municipal doit à présent se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse. Pour le bail précédent, le produit de la chasse, 7000 € était affecté à la cotisation de la CAAA (Caisse d'Assurance Accidents Agricoles) qui s'élevait à 7634 €. Les 634 € étaient pris en charge par le budget communal.

Mr BRONDANI, actuel bailleur de la chasse, a proposé un prix de 5000 € l'an pour le renouvellement du bail de la chasse. La commission communale de la chasse qui s'est réunie a émis un avis favorable pour renouveler le bail de Monsieur BRONDANI pour un montant de 5000 €. Le Conseil Municipal doit donc se

prononcer sur le mode de recouvrement des quelques 2634 € à payer qui pourront être pris en charge sur le budget communal ou être intégrées à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'affecter le produit de la chasse d'un montant annuel de 5000 € au paiement de la cotisation à la Caisse d'Assurance des Accidents Agricoles ;
- décide de répercuter la somme de la cotisation à la Caisse d'Assurance des Accidents Agricoles non couverte par le produit de la chasse sur les taxes foncières sur les propriétés non bâties.

POINT 05 : AUTORISATION D'URBANISME - CARPORT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au terme d'une délibération du 1^{er} septembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé que les autorisations d'urbanisme pour construction d'un carport sur limite séparative par rapport à la voie publique soit validées par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de Monsieur et Madame ANTROPIUS pour la mise en place d'un carport en limite séparative avec la rue des Champs, après avoir entendu les explications de la commission de l'urbanisme, émet un avis favorable à cette implantation et autorise le maire à signer l'acte notarié

POINT 06 : BONS CADEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal se voyait depuis plusieurs années déjà, octroyer un bon d'achat d'une valeur de 30 € par enfant de moins de 14 ans dans le cadre des actions sociales en faveur du personnel communal.

Il propose de reconduire l'octroi de ces bons d'achats et invite le Conseil Municipal à voter un crédit de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et émet un avis favorable pour l'octroi de ces bons d'achat.

POINT 07 : LETTRE DE Madame KUZIO

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Madame KUZIO de SCHLIERBACH actuel locataire de l'étang communal demandant la résiliation du bail. Le bail portait sur 9 années et arrivait à terme en 2017, son montant annuel était de 1000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la résiliation du bail à la date anniversaire du bail, c'est-à-dire le 28 février 2015.

Une réflexion sera portée sur la destination de l'étang et une décision sera prise lors d'une réunion du Conseil Municipal prochaine.

POINT 08 : REFORME TERRITORIALE

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement.

Le Maire ne souhaite pas signer une quelconque pétition ou soutien au nom de la Commune et laisse les membres du Conseil Municipal libre de signer ou non les propositions arrivées à la mairie.

POINT 09 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION ANIMATION

Aperçu des événements à venir, organisés par les Associations et l'équipe municipale :

18, 19 et 25 et 26/10 : Festival théâtre

16/11 : Animation Kapla

20/11 : Anniversaire de la Libération de SCHLIERBACH

29/11 : Marché de Noël

30/11 : Concert de l'Orchestre d'Harmonie

14/12 : Fête de Noël des Aînés

17/01 : Vœux du Maire

25/01 : Concert de la Barcarolle

13/03 : Pièce de théâtre « Bouvard et Pécuchet »

COMMISSION URBANISME

Présentation des travaux de la Commission en vue de la révision du POS en PLU :

- rappel des objectifs fixés par le SCOT
- diagnostic des résultats du POS
- réflexion sur les objectifs d'un futur PLU

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Réflexion de la commission sur un éventuel échange de terrain avec le propriétaire voisin du terrain de chalet Riegger pour éviter le passage sur son terrain des véhicules souhaitant accéder au chalet.

Contrôle de sécurisation du Sentier des 2 Chênes le 05/11. Un débroussaillage autour des panneaux d'indication devra être réalisé par les ouvriers communaux.

La hauteur de coupe des terrains de foot sera définie avec l'AS SCHLIERBACH.

Réflexion sur l'achat éventuel d'une motofaucheuse.

La commission souhaite qu'un rappel soit fait par le biais « Bulletin du Conseil Municipal » au sujet des haies végétales qui débordent sur la voie publique.

La commune s'est vu renouveler l'octroi des 3 Libellules suite à l'audit du mois d'Août dernier.

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

La commission finalise le contenu du contrat pour la location de la salle des fêtes.

Une liste du matériel restant à acquérir pour l'utilisation de la salle des fêtes est également en cours d'élaboration.

La commission souhaite porter une réflexion sur le devenir du presbytère.

COMMISSION VOIRIE

La commission se réunira les 22/10, 19/11 et 18/12.

Une réunion a eu lieu avec le Conseil Général du Haut-Rhin qui souhaite déplacer les panneaux d'agglomération sur la RD 201 afin d'intégrer le carrefour dans le domaine public de la commune. Plusieurs points ont été discutés et notamment la vitesse, la sécurisation piétonne et l'aménagement de la piste cyclable.

COMMISSION COMMUNICATION

La première réunion de quartier a eu lieu à la salle des fêtes le 16/10. Les habitants du bas du village ont été invités et ils ont répondu présents. Quelques 54 personnes ont été dénombrées et ont pu faire part de leurs besoins, interrogations, suggestions, conseils. Un compte rendu sera établi par la commission et transmis aux habitants concernés. Une première réunion très positive, la suivante devrait avoir lieu au début du mois de décembre, la date restant à définir.

COMMISSION ECOLES et GARDERIE PERISCOLAIRE – ALSH

La commission s'est vu présenter le projet pédagogique et éducatif de la garderie périscolaire par sa Directrice. Une communication des éléments de ces documents sera transmise aux parents.

L'équipe d'animation porte sa réflexion sur l'organisation d'un camp d'ados lors des vacances scolaires de l'été prochain.

Prochain Conseil d'Ecole prévu le 06/11.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

La réunion du Conseil de la Communauté des Communes a eu lieu et il a notamment été question de modifications et de réajustements budgétaires. Il a été rappelé que des soucis d'eaux claires dans l'assainissement subsistent toujours et diminuent le rendement de la station d'épuration. La quantité de déchets ménagers ramassés ne cesse d'augmenter et le budget alloué aux déchets également.

La réunion du Conseil de la Communauté des Communes a eu lieu le jeudi 9 octobre 2014 et il a notamment été question de modifications et de réajustements budgétaires. Il a été rappelé que trop d'eaux claires : eau provenant des voiries, des chemins d'exploitation ou des surfaces imperméabilisées en général; sont évacuées par le réseau d'assainissement et diminuent le rendement de la station d'épuration. La quantité de déchets ménagers ramassés ne cesse d'augmenter et le budget alloué aux déchets également.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		
BRISSIEUX	Yann	Adjoint au Maire		

DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
LEHR	Claude	Adjoint au Maire		
CAPOZIO	Marie	Adjointe au Maire		
BUBENDORFF	Jean-Luc	Conseiller municipal		
D'AMICO	Lucette	Conseiller municipal		
FONT	Christine	Conseiller municipal		
GEORGES	Mathilde	Conseiller municipal		
GOETTELMANN	Sylvie	Conseiller municipal		
GUTHLIN	Daniel	Conseiller municipal		
KESSLER	Evelyne	Conseiller municipal		
OTT	G�rard	Conseiller municipal		
SCHERRER	Maurice	Conseiller municipal		
SEEL	Robert	Conseiller municipal		